

and efficient bankrupt law, there must be efficient machinery; and to secure that, whether by Bankruptcy Commissioners or a District Court, the expense would be necessarily heavy. It was not to be supposed, because the law was worked with us by assignees, appointed by the creditors, that therefore, it was inexpensive. His own experience, so far as he had been able to observe its working, was that the fees to assignees had been considerably greater in most cases than would have been exacted by the regular judicial officers of the country. (Hear, hear.) Again, it was impossible for a meeting of ordinary creditors to comprehend the nature of the Bill fully; and the result has been that for the years back the Assignee has been allowed to do just what he pleased with the estate. Certainly, a large majority of the cases occurring at present were so treated. He would give a sample of the course which he knew to be taken in several cases. A person finds it to be to his profit, or a matter of absolute necessity, to arrange with his creditors. He leaves his place of business, goes to his principal creditors, and says: "I can compromise with you for 50 cents on the dollar, if you like to take it. If not, I will make an assignment." He had known such cases, and, further, had even known the party to go beforehand to the Official Assignee and arrange with him to put the thing through for a certain amount. (Hear, hear.) A number had been mentioned as having taken advantage of the Act—some 3,000—but there was not fully that number, for several had gone through in almost every place twice or three times; so that though that figure might represent the number passing through, as Mr. Wiman said, it was subject to a reduction, in consequences of many going through the court for the 2nd or 3rd time. The hon. member for Hochelaga had correctly remarked that the number who compromised with their creditors was in excess of the number going through the Courts. That really seemed to be the mode adopted in almost every instance now, and as far as he (Mr. Mackenzie) was concerned, he would not at the present moment run the risk of any case going through the Court. The hon. gentleman urged that not only in the great commercial centres was there strong opposition to the bankruptcy law, but all through the Province. To test the feeling on the question in his town, a petition calling for the repeal of the law had been sent round, and it received the signature of every commercial man in the community. So degraded had public opinion become under the present

des mécanismes efficaces, et pour ce faire qu'il s'agisse de commissaire à la faillite ou de tribunal de district, les dépenses ne peuvent être qu'importantes. Il ne faut pas penser que, parce que la loi a été appliquée par des cessionnaires nommés par les créanciers, les dépenses seraient peu importantes. Dans la mesure où il a pu observer comment était appliquée cette loi, il considère que dans la majorité des cas les honoraires des cessionnaires ont été beaucoup plus importants que ne l'auraient été ceux des hommes de loi ordinaires. (Bravo.) Encore une fois, les simples créanciers ne parviennent pas à saisir complètement la nature du projet de loi, et conséquemment, au cours des dernières années, cela a permis au cessionnaire de faire exactement ce qui lui plaisait avec les biens. A l'heure actuelle, c'est ainsi que cela se passe dans la majorité des cas. Il cite un exemple courant. Une personne découvre qu'elle a intérêt à s'arranger avec ses créanciers ou qu'elle ne peut faire autrement. Elle abandonne ses affaires et va voir ses principaux créanciers en disant: «Je peux vous proposer 50c. par dollar, c'est à prendre ou à laisser, sinon je fais une cession.» Il a connu de tels cas, et, de plus, a même connu des cas où la partie est allée voir au préalable le cessionnaire officiel pour se mettre d'accord à l'avance avec lui sur une certaine somme. (Bravo.) On a avancé le chiffre de quelque 3,000 personnes ayant tourné la loi à leur profit, mais ce chiffre n'est pas tout à fait exact, car plusieurs d'entre elles ont récidivé deux ou trois fois; si bien que si ce chiffre est exact, comme M. Wiman l'a dit, il doit être réduit puisque certaines de ces personnes sont passées devant les tribunaux deux ou trois fois. L'honorable député de Hochelaga a très bien fait remarquer que le nombre de ceux qui parvenaient à un compromis avec leur créancier dépassait largement le nombre de ceux qui comparaissaient au tribunal. Il semble que cela soit vraiment la méthode adoptée à l'heure actuelle dans presque tous les cas, et en ce qui le concerne, M. Mackenzie n'aime pas courir le risque à l'heure actuelle de voir la question débattue devant un tribunal. L'honorable député insiste sur le fait que les commerçants s'opposent fortement à cette Loi sur la faillite, non seulement dans les grands centres, mais dans toute la province. Afin de sonder l'opinion à ce sujet dans sa ville, il a fait circuler une pétition en faveur de l'abrogation de la loi qui a reçu la signature de tous les hommes d'affaires de sa communauté. L'opinion publique s'est tellement dégradée sous l'effet de la présente loi qu'il

[Mr. Mackenzie—M. Mackenzie.]